

Fraudes et escroqueries : un nouveau guide de prévention



© 2022 Les Echos Publishing

Pour faire face à la recrudescence des fraudes et escroqueries en ligne, une task-force nationale de lutte contre les arnaques s'est créée en avril 2020, associant notamment les services de l'État et des autorités de contrôle comme l'AMF, la Cnil ou la Banque de France. Mobilisée dans des actions répressives, la task-force œuvre également dans la prévention pour alerter les particuliers et les entreprises. Dans ce contexte, elle publie un nouveau guide de prévention contre les arnaques.

Pour les consommateurs et les entreprises

Ce guide s'adresse aux consommateurs (de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles) comme aux entreprises. Il aborde tout type d'arnaques : des escroqueries à l'encaissement de chèques aux faux ordres de virements, les arnaques aux achats en ligne en passant par les arnaques au compte personnel de formation (CPF), les usurpations d'identité de professionnels, ou encore les faux sites administratifs collectant illicitement des données personnelles ou des coordonnées bancaires.

Pour chaque type d'arnaques, le guide propose une fiche d'identification ainsi que des conseils pratiques de

prévention et une liste d'actions à mener lorsque l'on en est victime.

Pour télécharger le guide :
www.economie.gouv.fr/files/files/2022/Guide-TF-actualise-1907.pdf

© 2022 Les Echos Publishing